



Programme LEADER
Groupe d'Action Locale Cœur des Hauts de France
Comité de Programmation
COMPTE-RENDU CONSULTATION ECRITE DU 12 juin 2020

Ont répondu à la consultation écrite :

Public :

- PETR Cœur des Hauts de France – CHEVAL Philippe (votant), LAIDAIN Arnold
- Communauté de Communes de Haute-Somme – HARLE Anne-Marie (votant), BLONDELLE Jean-Marie (votant)
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme – BOITEL Francis (votant), LECOMTE Frédéric (votant)
- Communauté de Communes de Terre de Picardie - ETEVE Bruno (votant)
- Office de Tourisme – SANDRAS Bernard (votant)
- Chambre de Commerce et d'Industrie – JAVOROVIC -LEMAIRE Delphine (votant)

Privé :

- Fédération de la Pêche – DUFRENE David (votant), PAWAR Aryendra
- Artois Insertion Ressourcerie – LAMUR Michel (votant)
- Génération Mouvements – GUILBERT Michel (votant)
- Les Scénarios de Charli – LEGRAND Arnaud (votant)
- Historial de la Grande Guerre – FRANCOIS Hervé (votant)
- Souvenir Français – QUEYRAT Marcel (votant)
- Gîte de l'Atrium – BLONDELLE Patrick (votant)
- Association Saint Jean – COPPE Gaëlle (votant), FAITY Luc

Comme le prévoit le règlement intérieur et en accord avec l'Autorité de Gestion le GAL a consulté ses membres par consultation écrite.

Cette consultation s'est déroulée du 28 mai au 12 juin 2020

- Membre du collège public votant 8/9
- Membre du collège privé votant 8/10

Le principe du double quorum est respecté.

1. Modification du règlement intérieur

Le premier règlement intérieur du GAL a été validé le 21 juin 2017 et n'avait jamais connu de modification.

Les propositions de modification visent notamment à prendre en compte le contexte de coronavirus, la fin de programmation et faciliter les réunions hors présentiels.

Règlement intérieur modifié ci-joint

Approbation du comité à l'unanimité

2. Maquette supplémentaire et sa répartition

Le Comité de Programmation du 15 octobre 2018, au regard de la consommation et ses projections, avait sollicité une enveloppe supplémentaire de 800 000 euros.

Evoqué depuis à chaque comité pour confirmer ce besoin, cette demande connaît aujourd'hui une issue très favorable. Au regard de la demande du GAL et de l'évaluation à mi-parcours le Conseil Régional Hauts-de-France, Autorité de Gestion du LEADER, a octroyé le 30 avril 2020 au GAL Cœur de Hauts de France 744 000 euros de FEADER. L'enveloppe du GAL passant ainsi de 1 600 000 euros à 2 344 000 euros !

Afin de formaliser cette nouvelle enveloppe il est demandé au GAL de proposer une nouvelle répartition de la maquette financière.

En tenant compte

- des projets fiables connus à ce jour
- des montants disponibles
- des reliquats estimés à venir
- du fruit des échanges avec des porteurs et de l'expérience de cellule animation

Il est proposé au vote la répartition suivante

mesure du PDR Picard	n° de fiche	intitulé des fiches actions - orientation stratégique	maquette actuelle	REABONDEMENT	PROPOSITION DE NOUVELLE MAQUETTE
19.2	1	Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus	558 000,00 € 35%	60 000,00 €	618 000,00 € 26,37%
19.2	2	Developpement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire.	386 000,00 € 24%	435 000,00 €	821 000,00 € 35,03%
19.2	3	Proposer des services créant ou renforçant le lien social	170 000,00 € 11%	187 000,00 €	357 000,00 € 15,23%
19.2	4	Communication, promotion, sensibilisation	135 000,00 € 8%	20 000,00 €	155 000,00 € 6,61%
19.3	5	Coopération	80 000,00 € 5%	- €	80 000,00 € 3,41%
19.4	6	Evaluation			
19.4	7	Animation	271 000,00 € 17%	42 000,00 €	313 000,00 € 13,35%
		TOTAL	1 600 000,00 € 100,00%	744 000,00 €	2 344 000,00 € 100,00%

Précision a été apportée sur l'abondement pour les activités culturelles innovantes : l'enveloppe supplémentaire englobe l'après labellisation Pays d'art et d'histoire, mais également ceux de l'Historial.

Approbation quasi unanime du comité

Avis défavorable d'un membre du comité :

Souhait de voir augmenter l'enveloppe communication de 20 000 € donc 40 000 €, en diminuant les fiches 1 et 2 de 10 000 € chacune

La nouvelle maquette est la suivante :

mesure du PDR Picard	n° de fiche	intitulé des fiches actions - orientation stratégique	MAQUETTE VALIDEE
19.2	1	Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus	618 000 €
			26,37%
19.2	2	Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire	821 000 €
			35,03%
19.2	3	Proposer des services créant ou renforçant le lien social	357 000 €
			15,23%
19.2	4	Communication, promotion, sensibilisation	155 000,00 €
			6,61%
19.3	5	Coopération	80 000 €
			3,41%
19.4	6	Evaluation	
19.4	7	Animation	313 000 €
			13,35%
		TOTAL	2 344 000 €

A noter qu'une dernière modification sera encore possible à la toute fin du programme.

A titre indicatif, environ 1,1 million d'euros est disponible.

La situation financière du GAL avec les montants programmés, les reliquats, les montants disponibles par fiche-action... sera présentée à un prochain Comité de Programmation.

Le comité de programmation ayant validé cette nouvelle maquette, une demande d'avenant à la convention sera adressée à l'AG.

3. Demande de subvention Animation et fonctionnement du GAL 2020

L' « Animation et le fonctionnement du GAL » est une opération obligatoire inscrite dans la convention avec l'Autorité de Gestion et l'Agence de Service de Paiement. Elle ne fait donc pas l'objet d'un comité d'audition.

Description de l'opération

Portée la structure du GAL, le PETR Cœur des Hauts de France a créé une cellule d'animation pour faire fonctionner et animer ce dispositif.

Ses principales missions sont :

- communiquer sur le programme
- garantir la stratégie locale de développement
- accompagner les porteurs de projets intégrés au programme européen Leader de l'idée de projet aux contrôles de l'ASP
- mettre en place le suivi administratif et financier du GAL

- monter, déposer et suivre l'ensemble des dossiers de demande de subvention et de demande de paiement
- répondre à toute demande de l'AG et porteurs de projet actuels ou futurs
- faire de la coopération et des échanges entre GAL

L'année 2020 sera plus particulièrement centrée sur

- les demandes de paiement ;
- l'enveloppe réservataire et sa répartition ;
- de nouvelle action de sensibilisation autour du programme suite aux élections ;
- la mise à jour du fonctionnement du GAL (règlement intérieur, composition du comité...);
- la recherche de solution suite au confinement et à la crise sanitaire ;
- les privés (si les conventions EPCI/Région sont actées) ;
- la coopération (si la crise sanitaire le permet).

Comité technique : avis favorable de l'Autorité de Gestion

Plan de financement

Montant total présenté : 69 308,66 euros
Assiette éligible retenue : 69 308,66 euros

Plan de financement FEADER

FEADER	55 446 ,92
PETR	13 861,74
total	69 308,66

Précision: afin d'éviter des conflits d'intérêt, le PETR ne participe pas à ce vote

Approbation du comité

4. Passage de projets pour avis d'opportunité

4.1 Création d'un espace d'accueil et d'hébergement de loisirs sur la base de canoë kayak à Ham

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Réalisation en 2020-2021

Description

Il s'agit de pouvoir accueillir des groupes tout au long de la saison de canoë avec la capacité dans un premier temps de pouvoir accueillir un groupe d'une cinquantaine de personnes en lui proposant des activités touristiques . La volonté est de pouvoir faire évoluer le site, les capacités d'hébergement, au fur et à mesure de la prise d'ampleur de l'activité

Lien avec la stratégie de développement local du GAL

Fiche action 1 : « diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus »

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'appropriation et la découverte du patrimoine naturel et paysager autour de la vallée de la Somme
- Capter les populations de passage grâce à une offre diversifiée aux portes d'entrée du territoire
- ...

Précision: afin d'éviter des conflits d'intérêt la CCES ne participe pas à cet avis

Avis favorable à l'unanimité

Remarque du comité :

Faire attention à la prise en compte des usagers (pêche par exemple), prévoir une sensibilisation pêche afin d'éviter tout conflit

4.2 Création d'un parcours sportif tourisme de pleine nature et sport à Ham

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Réalisation en 2020-2021

Description

Ce parcours sportif se situera autour de l'étang dans le parc à l'arrière du centre aquatique, Ce parcours de plus de 2km inclura la pose de bornes (courses d'orientation, bornes d'information smartphone et d'une aire de fitness).

Il s'agit :

De créer un lieu d'échanges intergénérationnels ouvert et accessible gratuitement afin de favoriser la pratique sportive locale

De mettre à disposition des équipements dans une zone en développement touristique

De permettre de favoriser les activités des clubs sportifs locaux

Lien avec la stratégie de développement local du GAL

Fiche action 3 « Proposer des services créant ou renforçant le lien social »

Objectifs opérationnels

- Développer de lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes
- Améliorer les conditions d'accès physique, psychologiques et financières aux activités de loisirs du territoire

Précision: afin d'éviter des conflits d'intérêt la CCES ne participe pas à cet avis

Avis favorable à l'unanimité

4.3 Création d'un lieu de vie, habitat inclusif à destination de 6 personnes de plus de 60 ans sur la commune de Péronne

Maitre d'ouvrage : SAIP en lien avec l'association St Jean

Réalisation en 2020

Description

« L'Association Saint-Jean s'est engagée dans la réécriture de son projet d'établissement dans le but de s'adapter à de nouvelles problématiques sociales et de vieillissement des personnes qu'elle accompagne. Elle souhaite s'engager dans des réponses innovantes et travailler encore davantage en partenariat avec tous les acteurs et élus du territoire.

Aussi nous proposons la création de deux lieux de vie à destination de personnes âgées dans le but de proposer une alternative à l'EHPAD. Le projet sera développé sur la commune de Péronne.

L'objectif de notre projet est de pouvoir proposer un accompagnement global alternatif au placement en EHPAD, (solution coûteuse, pas forcément adaptée au projet de la personne âgée) par la création d'un lieu de vie pour 6 personnes âgées présentant des troubles cognitifs légers ou un besoin physiologique de ne pas vivre seule. Ce projet pourrait également permettre à certaines personnes n'ayant pas les ressources pour financer un EHPAD d'accéder à un lieu de vie convivial, collectif mais individualisé à chacun de ses habitants. »

Lien avec la stratégie de développement local du GAL

Fiche action 3 « Proposer des services créant ou renforçant le lien social »

Objectifs opérationnels

- Développer de lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes
- Améliorer les conditions d'accès physique, psychologiques et financières aux activités de loisirs du territoire

Précision: afin d'éviter des conflits d'intérêt l'association St Jean ne participe pas à cet avis

Avis favorable à l'unanimité

4.4 Les scénarios de Charli

Maitre d'ouvrage : « les scénarios de Charli »

Réalisation en 2020

Description

Notre association a pour objet de répondre à une carence de structure en matière de loisirs adaptés. Elle a pour mission l'aménagement d'un terrain d'environ 4000m² et l'amélioration du quotidien des personnes touchées directement ou indirectement par le handicap. Ce parc permettra de se détendre, partager, se retrouver. Sous un aspect ludique, en harmonie avec la nature, l'Association proposera tous types de scénarios qui contribueront au bien-être de

tous. (Aidants, familles, groupes, amis, instituts spécialisés, écoles, centres aérés, club de sport...). Respecter l'environnement, valoriser, dynamiser notre territoire font partie de nos convictions. L'évolution se fera en concordance avec le projet d'aménagement de la coulée verte reliant Roisel à Péronne.

Lien avec la stratégie de développement local du GAL

Fiche action 3 : « Proposer des services créant ou renforçant le lien social »

Objectifs opérationnels

- Développer de lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes
- Améliorer les conditions d'accès physique, psychologiques et financières aux activités de loisirs du territoire

Précision: afin d'éviter des conflits d'intérêt « les scénarios de Charli » ne participe pas à cet avis

Avis favorable à l'unanimité

Prochaine étape pour ces projets, le comité d'audition où ils seront présentés plus en détail aux membres.

5. Information prolongation de délais inscrite dans la note de procédure de la Région relative aux dispositions dérogatoires de gestion liées à la situation sanitaire COVID 19

La crise sanitaire implique de fait des retards de mise en œuvre des opérations cofinancées notamment avec du FEADER, via LEADER.

Dans ce contexte et afin de prévenir toute irrégularité susceptible de conduire à des sanctions financières, le Comité Unique de Programmation (instance de délégation de gestion de fonds européens, présidé par la Région) a décidé le 8 avril 2020, d'accorder une prolongation de délais de 6 mois pour les projets inachevés au 16 mars 2020 et arrivant à échéance au 31 décembre 2020.

L'application de cette prolongation est à envisager au regard de l'état d'avancement du projet.

Ainsi, au niveau du GAL Cœur des Hauts de France sont concernés

- Mise en place d'hébergements insolites / CCI
- La butte des Archers/ le Merlon du château de Péronne / Péronne
- Réalisation d'une aire de jeux extérieure / Estrées-Mons
- Etude de définition et de faisabilité pour la création d'un pôle culturel /Péronne
- Mise en valeur des atouts touristiques du territoire sur l'aire autoroutière Cœur des Hauts de France / Office de Tourisme

- Boîtes à livres / PETR
- Elaboration Plan de Paysage /PETR
- Les imaginaires 2020 /PETR
- Pays d'art et d'histoire 2018-2020 /PETR

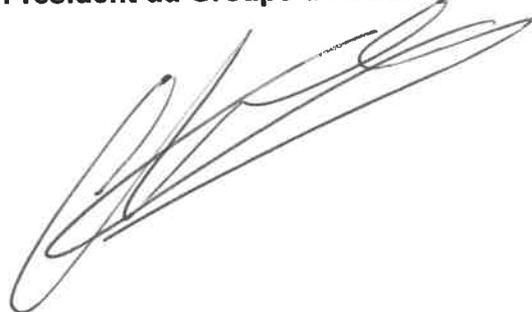
Pour des délais supplémentaires supérieurs à 6 mois et pour les opérations à échéance 2021, les porteurs devront faire une demande formelle auprès du GAL.

Suite au comité la cellule d'animation informera les maitres d'ouvrage concernés.

Le Président remercie les membres pour leurs participations.

Philippe CHEVAL

Président du Groupe d'Action Locale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Cheval', written in a cursive style.